

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2556/2018</b>	<b>Objet</b> : Convention pour la prise en charge par les associations Marollaises des enfants sur le temps périscolaire.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Considérant** le souhait de la commune de Marolles-en-Brie de permettre et faciliter l'accès aux activités proposées par les associations Marollaises ;**Considérant** qu'il convient de définir et formaliser la prise en charge par les associations Marollaises des enfants sur le temps périscolaire ;**Considérant** la nécessité de signer une convention avec lesdites associations ;**Considérant** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité :****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention pour la prise en charge par les associations Marollaises des enfants sur le temps périscolaire, ci-annexée ;**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018

Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie